



FICHE PRATIQUE L'OUTIL REX FFA

- ✘ L'outil REXFFA vous permet de gérer les retours d'expérience au sein de votre aéroclub.
- ✘ Son utilisation n'entraîne aucune charge ni organisation nouvelle pour l'aéroclub, elle l'aide simplement à traiter méthodiquement les événements liés à la sécurité en lui fournissant un moyen simple de saisie/gestion et de constitution d'une base de données interne à l'aéroclub.
- ✘ Cette collecte d'événements, nouvelle pour les pilotes de nos aéroclubs et basée sur le respect de l'anonymat et sur le principe de culture juste, permet, grâce à des actions de prévention ou de formation, d'améliorer le niveau de sécurité.
- ✘ Le retour d'expérience en tant que moyen d'amélioration de la sécurité reste le point essentiel, le but étant de faire participer activement les pilotes dans l'analyse des REX émis dans le club et dans le choix de mesures de prévention.
- ✘ Une fois rendue anonyme, la publication nationale des REX par l'aéroclub est un point fort pour partager l'expérience avec la communauté des pilotes et des instructeurs, tout cela avec un système simple, gratuit et sans intendance technique, mis à la disposition des aéroclubs.
- ✘ L'équipe dirigeante du club et en premier lieu le correspondant prévention sécurité (Qui est une préconisation fédérale) a un rôle central et indispensable pour assurer une exploitation efficace des REX (Analyse des événements, retour vers les pilotes, choix des actions correctives et préventives, affichage etc...).
- ✘ L'action essentielle de l'aéroclub est de sensibiliser les pilotes et de les faire adhérer à cette nouvelle démarche permettant de leur faire acquérir le réflexe REX car seuls les pilotes sont à l'origine de l'information en établissant leurs retours d'expérience.
- ✘ L'outil REX FFA est intégralement de type WEB et ne demande aucune intendance (Installation de programmes, sauvegardes, changements de version...), seul besoin, un PC (ou équivalent fixe ou mobile) et un navigateur.
- ✘ L'outil REX FFA est accessible à partir du PC de l'aéroclub ou de tout PC personnel (ou équivalent fixe ou mobile) moyennant l'utilisation d'un lien diffusé par l'aéroclub.
- ✘ L'accès des pilotes au REX FFA ne nécessite ni identification préalable ni mot de passe.
- ✘ Les opérations effectuées au titre d'un aéroclub sont sans aucune incidence sur celles effectuées par les autres clubs, chaque aéroclub étant totalement indépendant des autres.
- ✘ L'outil REX FFA limite son action à la saisie lors des étapes successives de la gestion d'un REX depuis l'envoi par le pilote jusqu'à la publication anonyme pour consultation nationale. Il n'a aucun caractère contraignant ou directif, son rôle se limite strictement à la formalisation et au stockage des REX dans le cadre de l'aéroclub.
- ✘ Chaque aéroclub peut démarrer à la date qui lui convient, il suffit que le correspondant prévention sécurité en fasse la demande à son correspondant régional prévention sécurité désigné au sein de son comité régional aéronautique.
- ✘ Le règlement 376-2014 relatif aux déclarations obligatoires (CRESAG) auprès de l'EASA via la DSAC présente une liste de 25 événements dont le report est obligatoire. Ces déclarations, pour les aéroclubs affiliés à notre fédération qui est membre du CNFAS, peuvent être établies simplement et de façon semi-automatisée via l'outil REX FFA. Ce sera le correspondant prévention sécurité de l'aéroclub qui instruira avec le pilote ce type d'événement.
- ✘ L'ensemble des documents qui traitent du Retour d'EXpérience et de l'outil REXFFA en particulier sont disponibles en consultation ou au téléchargement sur le site de la FFA, rubrique Guide du pilote, Espace sécurité-REX, REX documentation).

Source: Commission sécurité de la FFA